

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE SUR L'AP DANS LES COLLEGES ET LYCÉES DE L'ACADÉMIE

### Introduction : Précautions méthodologiques.

Ces données permettent d'avoir une représentation des profils caractérisant les acteurs intervenant dans l'Accompagnement Personnalisé (AP) et leurs pratiques dans les collèges, LEGT et LP de l'académie de Limoges.

Si les moyens horaires hebdomadaires dus aux élèves de 6°, 3° Prépa-Pro de LP, de LGT et LP correspondent à **2 heures**, il faut préciser que les comparants ne sont pas de même nature, les dispositifs d'AP en collège n'ont pas les mêmes attendus et objectifs qu'en lycée.

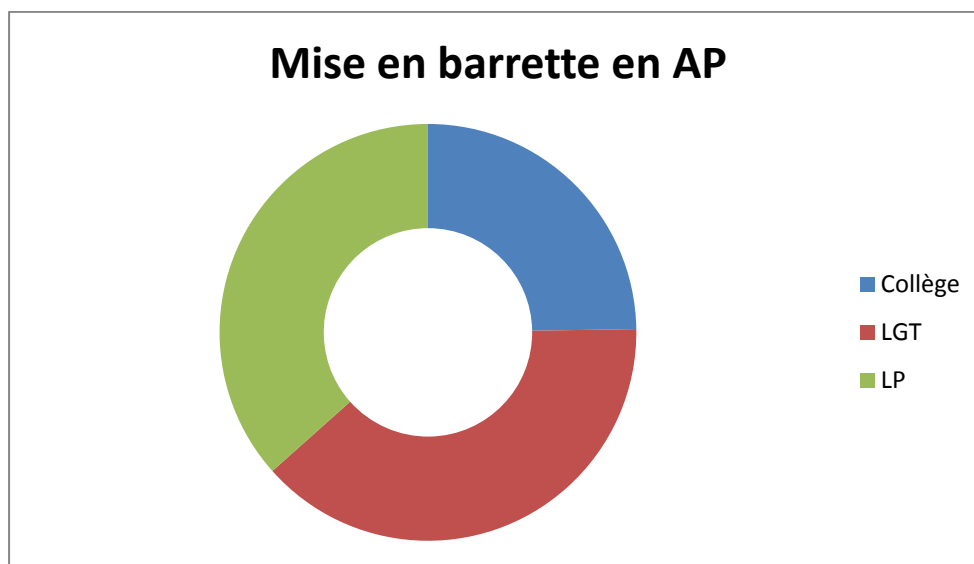
De même, les taux de retour des enquêtes ont varié de 85,7 % en collège à 56 % en LEGT.

Enfin, les chiffres résultent souvent d'approximations en raison des réponses difficilement exploitables ou d'incertitudes quant à l'interprétation à apporter par les membres du COPIL.

Nous avons donc retenu les indicateurs qui limitent les biais de résultats et fixent des lignes de force comparatives significatives pour :

- Confronter des manières de « faire l'AP » différentes entre les types d'établissements
- Dégager des axes de réflexions et des pistes de formation continue dans le cadre de l'expérimentation DGESCO A2-2.

### I - Organisation de l'AP dans les EDT.

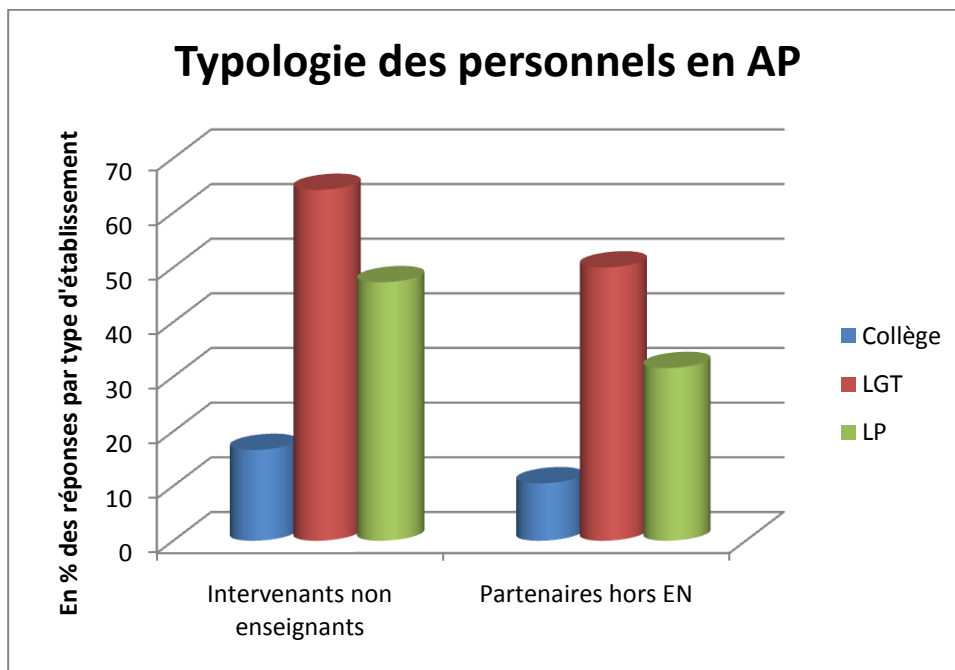


Source : FB/COPIL AP – Académie de Limoges, janvier 2014

Le graphe en anneau traduit la proportion d'horaires AP professeurs mis en barrette pédagogiques par type d'établissement. Il faut lire que la mise en barrette en collège est déclarée effective dans 32 % des réponses apportées (contre une proportion supérieure, quasi à égalité de 50 % en LGT et LP).

## II – Les personnels acteurs de l’AP.

C’est dans les collèges que les personnels non enseignants et les partenaires hors EN interviennent le moins dans l’AP à respectivement 16,6 % et 10,5 % des réponses.



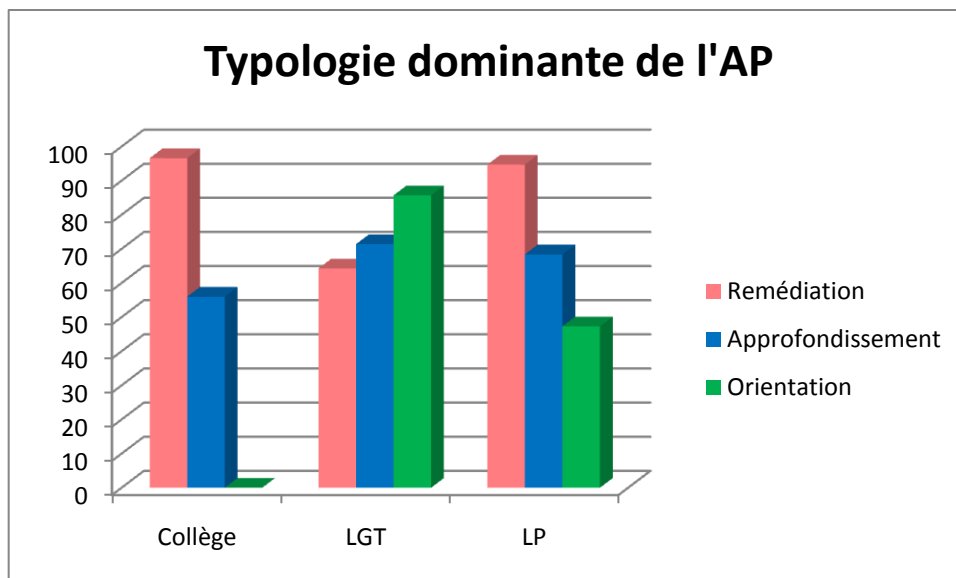
Source : FB/COPIL AP – Académie de Limoges, janvier 2014

Ce sont plutôt des CPE et COP alors que les professeurs documentalistes sont le plus souvent cités en LGT où les ouvertures semblent plus importantes qu’en LP.

L’isomorphisme entre les deux graphiques en barres apparaît clairement comme si en creux, la participation quasi exclusive des professeurs disciplinaires limitait le champ et la fréquence des interventions extérieures.

## III – Dominantes thématiques et démarches.

La trilogie des dominantes AP affichée dans les textes réglementaires indique dans la comparaison LGT/LP, une symétrie inversée de la fréquence des occurrences entre remédiation/soutien, approfondissement et orientation.



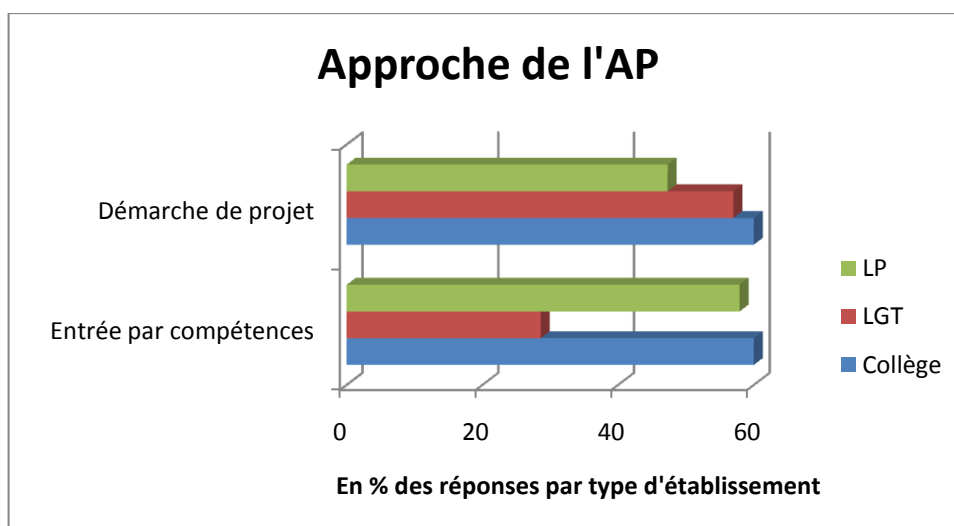
Source : FB/COPIL AP – Académie de Limoges, janvier 2014

L'orientation est dominante en LGT notamment en seconde du fait du choix des séries en première tandis que la remédiation apparaît prioritaire en LP.

Les thématiques d'AP en collège quasi exclusivement – et réglementairement - en classe de 6° n'entrent pas dans une logique d'orientation de cursus de formation, même si les élèves parviennent à la fin du nouveau cycle de consolidation.

Il faut noter la part récurrente et similaire de l'approfondissement dans les réponses des 3 types d'établissement dans une logique mono disciplinaire.

La démarche de projet est très fréquemment évoquée en collège avec une grande variété d'acceptions mentionnées dans l'enquête.



Source : FB/COPIL AP – Académie de Limoges, janvier 2014

C'est dans l'entrée par compétences dans l'AP que le graphe ci-dessus fait apparaître une nette distinction entre collège/LP d'un côté et LGT de l'autre. Cette entrée n'est mentionnée qu'à 28,6 % des réponses en LGT contre 57,9 % en LP et 60 % en collège.

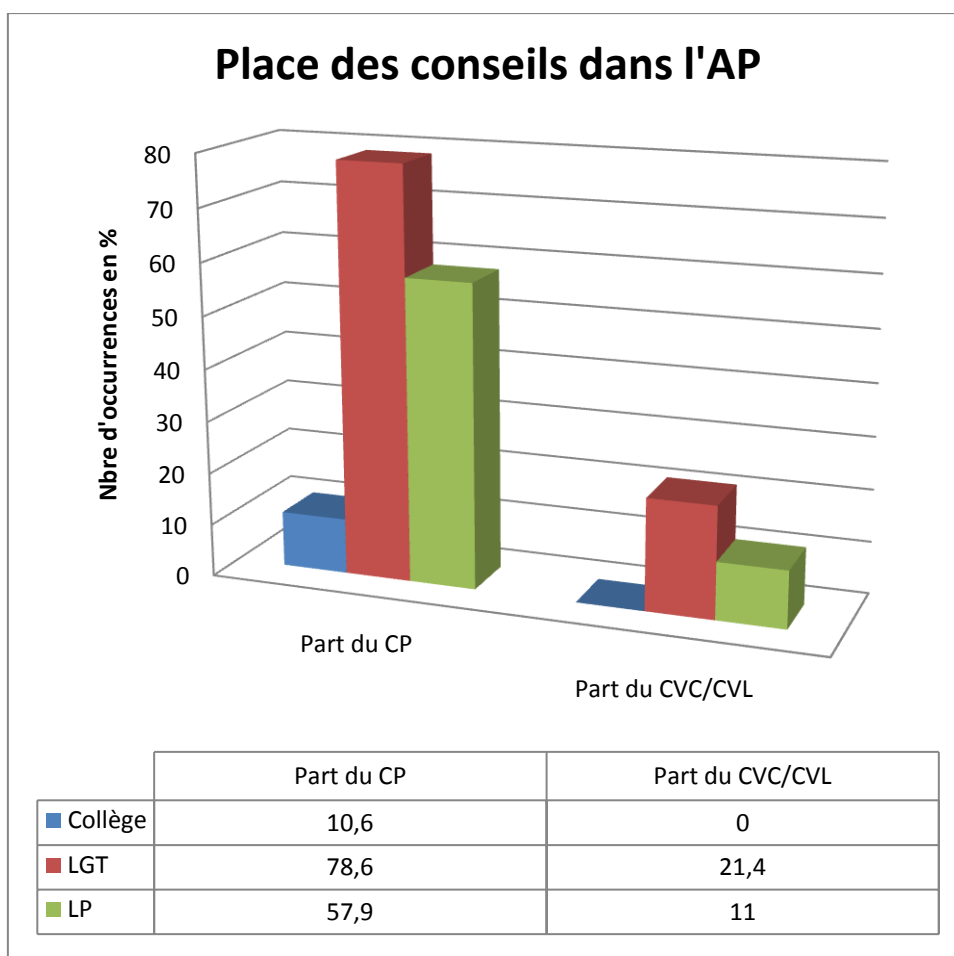
	Collège	LGT	LP
<b>Outils méthodologiques</b>	37	71,4	31,6
<b>Outils de liaison inter cycle</b>	48	28,6	21
<b>Outils d'évaluation prof</b>	17,2	21,4	36,8
<b>Outils d'évaluation élèves</b>		21,4	10,5
<b>Indicateurs de pilotage</b>	27,5	7	15,8

Source : FB/COPIL AP – Académie de Limoges, janvier 2014

Sur l'ensemble des réponses en % par type d'établissements, les outils prioritairement mis en place diffèrent nettement :

- En collège, ce sont les fiches de liaison entre le CM2 et la 6<sup>e</sup> qui sont mentionnées le plus souvent.
- En LGT les fiches-méthodes (en majorité, la prise de notes et l'organisation de son travail personnel) sont citées à plus des 2/3 des réponses.
- EN LP, les réponses sont davantage réparties.

Les indicateurs de pilotage mis en place par les chefs d'établissements sont plutôt rares surtout en LEGT.



Source : FB/COPIL AP – Académie de Limoges, janvier 2014

A la question de la place et du rôle du conseil pédagogique et du conseil de la vie collégienne ou lycéenne, le retour des 3 enquêtes traduit de façon récurrente deux faits :

- ✓ Une proportion de réponses plus forte en LGT.
- ✓ La place plus importante du conseil pédagogique que celle accordée à l'autre conseil, soit inexistant en collège, soit minoré en lycée.

Rappelons que chacun de ces deux conseils doit jouer un rôle essentiel dans la mise en place et le suivi de l'AP conformément au Code de l'éducation (art. R421-41-3 relatif au conseil pédagogique et art. R421-44 relatif au conseil de la vie lycéenne).

### **Article R421-44**

Modifié par [Décret n°2010-99 du 27 janvier 2010 - art. 9](#)

*« Il est obligatoirement consulté b) Sur les modalités générales de l'organisation du travail personnel, de l'**accompagnement personnalisé**, des dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation, du soutien et de l'aide aux élèves, des échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement européens et étrangers et sur l'information relative à l'orientation, aux études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles ».*

En conclusion provisoire de ce bilan-régulation des pratiques d'AP dans l'académie de Limoges, il est important de dégager  **cinq perspectives**  de formation dans le cadre du cahier des charges des formations 2014-2015 fixé par la DAFPEN et des 3 priorités de la Refondation de l'École :

- Identifier et piloter l'AP dans la formation initiale et continue des corps d'encadrement, personnels de direction et inspecteurs.
- Mettre en place des indicateurs de moyens et de résultats dans le cadre des futurs contrats d'objectifs entre le rectorat et les EPLE.
- Mobiliser les autres acteurs de la communauté éducative (CVC, conseil pédagogique, COP et CPE) et des partenaires externes.
- Développer la démarche de projet et l'approche par compétence transversale, notamment avec le positionnement pédagogique des élèves.
- Concevoir une progression des activités d'AP sur la liaison École-Collège et sur les 3 années du cycle aux baccalauréats.